



Paris, le 3 avril 2020

Crise sanitaire : les énergies renouvelables au rendez-vous

Dans cette crise inédite que traverse notre pays, les énergies renouvelables continuent à produire et à alimenter nos concitoyens en énergie, démontrant ainsi leur très grande résilience. Grâce à l'engagement des acteurs de terrain, la très grande majorité du parc en exploitation continue ainsi de fonctionner et de participer à la sécurité d'approvisionnement du pays.

Néanmoins, le [travail de recensement](#) que le SER a réalisé fait apparaître que certains maillons de la chaîne de valeur (équipementiers, développeurs de projets notamment) font face à des difficultés majeures, certaines activités étant à l'arrêt depuis le début du confinement. La ministre de l'écologie et de la transition énergétique, Elisabeth BORNE, a ainsi reçu l'ensemble des acteurs des secteurs de l'électricité, du gaz et de la chaleur renouvelables. Elle s'est montrée très attentive aux difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises et a pris très rapidement de premières mesures, notamment en accordant des délais aux porteurs de projets et en décalant les périodes d'appels d'offres. A l'issue de ces réunions, elle a rappelé que la crise sanitaire que nous traversons ne devait en aucune façon nous faire renoncer aux objectifs ambitieux en termes de développement des énergies renouvelables et à la poursuite de la transition énergétique, comme en témoignent les [résultats des récents appels d'offres](#) qui confirment la très grande compétitivité des différentes filières.

Les acteurs des EnR se félicitent de l'écoute de la ministre et de ses services, qui aideront les entreprises et rappellent la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de mesures de simplification et de fluidification afin de permettre aux différentes filières de production d'énergies renouvelables de respecter, malgré la crise sanitaire, leurs objectifs inscrits dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ils appellent l'attention des pouvoirs publics sur la situation de certains des secteurs des renouvelables, notamment dans le domaine de la chaleur et, en particulier, des équipements énergétiques destinés à l'habitat individuel ainsi que les installateurs qui leur sont liés. La forte diminution des prix des énergies fossiles ne doit en aucun cas retarder la croissance de la chaleur renouvelable tant pour les grands consommateurs éligibles au Fonds Chaleur de l'ADEME que pour les particuliers, désireux d'utiliser des énergies renouvelables pour le chauffage de leur logement. Par ailleurs, le SER a sensibilisé la Ministre aux enjeux de la filière des biocarburants qui, si elle reste capable de produire, fait face à la chute générale de consommation de carburants en France et à la concurrence de produits importés.

« Au-delà des mesures de court terme sur lesquelles nous échangeons quotidiennement avec les services de l'Etat, le SER formulera également des propositions visant à faciliter la reprise de l'activité lors de la sortie de crise » a indiqué Jean-Louis BAL, président du SER.

Contact presse :

Françoise JOUET
francoise.jouet@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 45 33 57 47

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

